

Master 2 Professionnel

# DROIT DES ASSURANCES

2016- 2017

Sous la direction de **M. Paul Grosser**, Professeur à la Faculté de droit (UPEC)

# SOMMAIRE

<b>GENERALITES ET OBJECTIFS .....</b>	<b>3</b>
<b>CONDITIONS D'INSCRIPTION EN M2 .....</b>	<b>4</b>
<b>LES ENSEIGNEMENTS.....</b>	<b>6</b>
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 3.....	7
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 4.....	8
<b>LE STAGE.....</b>	<b>9</b>
<b>CONTRÔLE DES CONNAISSANCES.....</b>	<b>10</b>
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 3.....	11
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 4.....	12
<b>REGLES APPLICABLES AUX EXAMENS .....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE – PROGRAMME PEDAGOGIQUE SOMMAIRE.....</b>	<b>14</b>

---

Gestionnaire : Mme **Yarmila THEZARD**

Tél: 01 56 72 60 15

Fax: 01 56 72 60 53

Courriel : [massresp-droit@u-pec.fr](mailto:massresp-droit@u-pec.fr)

## GENERALITES ET OBJECTIFS

Cette spécialité de Master s'adresse à des juristes qui ont déjà acquis avec un Master 1 en droit une solide formation générale et qui souhaitent se spécialiser dans le domaine du droit des assurances et de la responsabilité.

Cette spécialité de Master se dédouble en une formation initiale et une formation par apprentissage qui permet d'associer la pratique en entreprise et l'enseignement universitaire de haut niveau. Ce livret s'adresse à ceux qui souhaitent s'inscrire en **FORMATION INITIALE**, laquelle correspond au genre de M 2 usuellement organisé par les universités.

Dans tous les cas, le M 2 de Droit des assurances permet un approfondissement des connaissances juridiques dans une perspective professionnelle. Les débouchés du diplôme sont aussi nombreux que variés : emplois de juristes d'entreprises (entreprises d'assurances mais aussi entreprises du secteur mutualiste et bancaire), sociétés de courtage, de gestion de risques ou de patrimoine, cabinets d'affaires, Barreau, Magistrature...

# CONDITIONS D'INSCRIPTION EN M2

1. – **Candidature** - Les candidatures se font en ligne sur le site de la Faculté à **partir de 30 mai 2016** ([www.droit.u-pec.fr](http://www.droit.u-pec.fr)). **La date limite de retour du dossier accompagné des pièces jointes est fixée le 1<sup>er</sup> juillet 2016.**

Le dossier doit être accompagné des documents suivants:

Les photocopies des relevés de notes et des diplômes, autres titres ou certifications dans l'ordre chronologique d'obtention (DUT, BTS, DEUG, Licence, Master 1...)

Une lettre manuscrite (lettre de motivation) adressée au responsable de la formation

Un curriculum vitae détaillant toutes vos activités depuis l'obtention du baccalauréat

La photocopie de l'attestation de réussite pour les diplômes en cours d'édition, le cas échéant

Pour les candidats étrangers, la photocopie des attestations et relevés de notes obtenues au test de français

Pour les diplômes étrangers joindre une traduction des diplômes en français effectuée par un traducteur agréé

## **Les pièces jointes ne seront pas restituées**

Le dossier d'inscription ainsi constitué est examiné par le Directeur de la spécialité de Master.

Dans un premier temps, la demande d'inscription est, au vu du dossier, soit rejetée définitivement, soit soumise à un examen complémentaire.

**Dans un second temps, la demande d'inscription "pré retenue" sur dossier pourra donner lieu à un entretien complémentaire dans la deuxième semaine de juillet 2016 avec le Professeur** responsable de la spécialité de Master. A l'occasion de cet entretien, le responsable de la spécialité de Master s'assure (y compris par des questions-tests orales ou écrites) du niveau des connaissances du candidat et (ou) du bien fondé de son orientation.

Le candidat est convoqué par lettre et par courrier électronique, sauf cas de force majeure dûment justifié, son inscription ne peut être autorisée s'il ne se présente pas.

Les effectifs sont limités à 25 d'étudiants. Une liste d'attente peut être dressée conduisant à différer la décision d'autorisation d'inscription pour les candidats figurant sur la liste.

La décision, autorisant ou refusant l'inscription, est notifiée au candidat. Il est tenu compte, le cas échéant, de la validation des acquis professionnels.

## **2. – L'inscription universitaire**

Elle peut être prise dès réception de l'autorisation d'inscription. La procédure se déroule en deux temps :

a) inscription administrative avant le 15 septembre 2016.

b) inscription pédagogique à la Faculté de droit, 83-85 avenue du Général de Gaulle 94000 CRETEIL dans les 10 jours de l'inscription administrative.

L'inscription pédagogique ne peut être prise que dans une seule spécialité de Master par année universitaire. Elle doit notamment mentionner les disciplines fondamentales qui sont choisies à l'écrit et celle qui est choisie pour l'exposé-discussion.

**TRES IMPORTANT** : L'étudiant peut et doit assister aux cours dès lors qu'il a reçu son autorisation d'inscription, sans attendre son inscription administrative, qui peut intervenir avec un certain retard.

L'inscription pédagogique ne dispense pas de l'inscription aux examens.

Les étudiants étrangers peuvent recourir au site Campus France pour poser leur candidature à un M2 : [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)

# LES ENSEIGNEMENTS

Une réunion générale d'information est organisée en début d'année pour présenter le programme des différents enseignements et le régime des examens.

Les enseignements sont assurés par des professeurs, des maîtres de conférences et des professionnels. Ils se composent de cours et de séminaires permettant d'assurer un contrôle continu. **L'assistance aux cours est obligatoire.** Plusieurs matières font l'objet d'un contrôle continu au terme duquel la note de participation obtenue par l'étudiant est prise en compte dans la note d'admissibilité.

Les cours et séminaires ont lieu à la Faculté de Droit 83-85 avenue du Général de Gaulle, 94000 CRETEIL. Ils commencent mi-septembre et se terminent en avril.

**Volume horaire par étudiant : 405 heures plus 30 heures facultatives**

# PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - Semestre 3

INTITULE DES UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INITIULES DES COURS	ECTS	DUREE	ENSEIGNANTS
<b>UE 1</b> <b>Théorie de l'assurance et de la responsabilité civile</b>	<b>30</b>	Assurances de dommages	3	20h	M. L. PERDRIX, Maître de conférences à la Faculté de Droit Paris-Est (UPEC)
		Assurances de personnes	3	30h	M. O. LITTY, Maître de Conférences à la Faculté de Droit Paris-Est (UPEC)
		Responsabilité civile approfondie	6	30h	M. P. GROSSER, Professeur à la Faculté de Droit Paris-Est (UPEC)
		Accidents de la circulation	2	15h	M. F. GREAU, Professeur à la Faculté de Droit Paris-Est (UPEC)
		Responsabilité et assurances en droit immobilier	3	30h	M. L. PERDRIX, Maître de conférences à la Faculté de Droit Paris-Est (UPEC)
		Responsabilité administrative	3	20h	Mme BALDOVINI Maître conférences à la Faculté de Droit Paris-Est (UPEC)
		Fonds de garantie et d'indemnisation	2	15h	Mme R. GUEZOU, Expert juridique pour le fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages
		Contrat d'assurance et transaction	2	10h	Mme. N. CHASSIGNEUX, Avocat à la Cour
		Institutions d'assurance	2	20h	M. L. DAUGERON, A. C. P., Professeur associé à la faculté de Droit Paris -Est (UPEC)
		Distribution de l'assurance	2	20h	M. L. DAUGERON, A. C. P., Professeur associé à la faculté de Droit Paris -Est (UPEC)
		Langue vivante	2	15h	Mme Edmonson
<b>FACULTATIF<sup>1</sup></b>		Deuxième langue		20h	

<sup>1</sup> Matière facultative, seuls seront pris en compte les points supérieurs à la moyenne.

# PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 4

INTITULE DES UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INITIULES DES COURS	ECTS	DUREE	ENSEIGNANTS	
<p style="text-align: center;"><b>UE 2</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Pratique de l'assurance et de la responsabilité civile</b></p>	<b>30</b>	Pratique des assurances de dommages	5	30h	Mme N. CHASSIGNÉUX, Avocat à la Cour	
		Pratique des assurances de personnes, sécurité sociale, prévoyance collective, recours des tiers payeurs	5	15 10	M. F. GREAU, Professeur à la Faculté de Droit Paris-Est (UPEC) M. L. PERDRIX, Maître de conférences à la Faculté de Droit Paris-Est (UPEC)	
		Pratique de la responsabilité civile approfondie	3	30h	M. P. GROSSER, Professeur à la Faculté de Droit Paris-Est (UPEC)	
		Pratique de l'évaluation du préjudice corporel	2	20h	Dr. DELVAL, Médecin expert près la Cour de cassation Mme V. ROMEI, M. J.-CH. MERCIER, Avocats à la Cour	
		Pratique de la procédure civile et pénale	2	20h	M. V. MAZEAUD, Professeur à L'Université d'Auvergne	
		Pratique de la responsabilité et assurances en droit des transports	2	20h	M. Fr. TURGNE, Professeur associé à la Faculté de Droit Paris-Est (UPEC)	
		Pratique de la réassurance et grands risques	2	20h		
		Pratique d'une langue vivante	2	15h	Mme Edmonson	
		Rapport / Mémoire de stage	7			
		Facultatif <sup>2</sup>		Informatique juridique		10h

<sup>2</sup> Matière facultative, seuls seront pris en compte les points supérieurs à la moyenne.

## LE STAGE

Le stage professionnel est obligatoire sur une période de **trois mois minimum**. Ce stage ne peut avoir lieu qu'après la fin des cours. Les étudiants doivent en justifier auprès de l'administration par un certificat émanant de l'entreprise.

Le stage vise à familiariser l'étudiant avec son futur milieu professionnel et constitue une expérience, absolument indispensable pour trouver un premier emploi.

**Il appartient aux étudiants d'obtenir par eux-mêmes un stage d'ordre juridique** agréé par le responsable de la spécialité de Master (service juridique d'entreprise, avocat, conseil de gestion, expert-comptable etc...).

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

**Le contrôle des connaissances comporte une session unique pour chaque semestre.**

L'étudiant doit déposer au plus tard début septembre en quatre exemplaires, un rapport de stage. Ce rapport, d'environ 30 pages, a pour objet de rendre compte du travail de l'étudiant dans le cadre de son stage, d'énoncer ce qu'il y a appris et les questions que cette expérience a pu soulever.

Le candidat présente son rapport de stage, dans un court exposé de 10 à 15 minutes, à un jury composé de deux membres (au moins). Cette présentation est suivie d'une discussion avec le jury, qui porte non seulement sur l'expérience acquise par le candidat au cours de son stage, mais encore sur les aspects théoriques qu'elle soulève éventuellement

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 3

INTITULE DES UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INITULES DES COURS	ECTS	REGIME DES EXAMENS Une seule session
<b>UE 1 Théorie de l'assurance et de la responsabilité civile</b>	<b>30</b>	Assurances de dommages	3	Ecrit terminal 5 h + CC noté sur 20
		Assurances de personnes	3	
		Responsabilité civile approfondie	6	
		Accidents de la circulation	2	Ecrit terminal 3 h noté sur 20
		Responsabilité et assurances en droit immobilier	3	
		Responsabilité administrative	3	
		Contrat d'assurance et transaction	2	Oral noté sur 10
		Fonds de garantie et d'indemnisation	2	Oral noté sur 10
		Institutions d'assurance	2	
		Distribution d'assurance	2	
Langue vivante	2			
<b>FACULTATIF<sup>3</sup></b>		Deuxième langue		

<sup>3</sup> Matière facultative, seuls seront pris en compte les points supérieurs à la moyenne.

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 4

INTITULE DES UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INITULES DES COURS	ECTS	REGIME DES EXAMENS	
<b>UE 2</b> <b>Pratique de l'assurance et de la responsabilité</b>		Pratique des assurances de dommages	5	Ecrit terminal 3 h noté sur 20	
		Pratique de l'évaluation du préjudice corporel	2		
		Pratique de la procédure civile et pénale	2		
		5	Pratique des assurances de personnes, sécurité sociale, prévoyance collective, recours des tiers payeurs	5	Oral –Ecrit noté sur 20 (10+10) (2 X 1h30)
		3	Pratique de la responsabilité civile approfondie	3	Oral noté sur 10
		2	Pratique de la responsabilité et assurances en droit des transports	2	
		2	Pratique de la réassurance et grands risques	2	
		2	Pratique d'une langue vivante	2	
		7	Mémoire de stage	7	
			Informatique		
<b>U E 3 Mémoire de stage</b>				Oral devant un jury de 2 personnes noté sur 20	
<b>FACULTATIF<sup>4</sup></b>				Oral noté sur 10	

<sup>4</sup> Matière facultative, seuls seront pris en compte les points supérieurs à la moyenne.

# REGLES APPLICABLES AUX EXAMENS

1) **Le contrôle des connaissances** se fait en principe à l'issue de chaque semestre.

Les examens portent, dans les matières d'admissibilité, non seulement sur le programme spécial traité par l'enseignant en cours ou en conférences, mais aussi sur un programme général arrêté par celui-ci.

Tout étudiant défaillant au contrôle continu ou à une épreuve terminale est ajourné.

2) **Les mentions** sont attribuées de la façon suivante (décision du CEVU 5 avril 2004)

Mention passable	Note moyenne supérieure ou égale à 10 et inférieure à 12
Mention Assez Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14
Mention Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16
Mention Très bien	Note moyenne supérieure ou égale à 16

### 3) Etudiants handicapés

Certains étudiants atteints d'un handicap ne leur permettant pas de composer dans les conditions d'examen habituelles peuvent bénéficier de certaines conditions lors des examens (cf. circulaire n° 2003-100 du 25 juin 2003).

- attribution d'une salle particulière
- temps de composition majoré d'un tiers
- assistance d'un secrétaire écrivant sous la dictée

# ANNEXE – PROGRAMME PEDAGOGIQUE SOMMAIRE

## 1. Assurances de dommages (50h)

**Objectif :** Révision et approfondissement des connaissances en droit des assurances de dommages, assurances RC, assurances de choses

**Modalités :** Cours spécial sur un thème choisi par l'enseignant. Séminaires sur les questions à approfondir, choisies par les enseignants. Matière assortie d'un contrôle continu des connaissances au 1<sup>er</sup> semestre. Des thèmes supplémentaires pourront être étudiés au 2<sup>ème</sup> semestre dans une perspective purement pratique.

## 2. Assurances de personnes (30h)

**Objectif :** Révision et approfondissement des connaissances en droit des assurances de personnes

**Modalités :** Cours spécial axé principalement sur l'assurance vie. Matière assortie d'un contrôle continu des connaissances au 1<sup>er</sup> semestre.

## 3. Responsabilité civile approfondie (60h)

**Objectif :** Révision et approfondissement des connaissances en droit de la responsabilité civile.

**Modalités :** Cours spécial sur un thème choisi par l'enseignant. Séminaires sur les questions à approfondir, choisies par les enseignants. Matière assortie d'un contrôle continu des connaissances au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre.

## 4. Accidents de la circulation (15h)

**Objectif :** Révision et approfondissement des connaissances sur l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation dans ses aspects de la responsabilité civile et d'assurance.

**Modalités :** Séminaires sur des questions à approfondir, choisies par l'enseignant.

## **5. Assurances et responsabilité en droit immobilier de la construction (30h)**

**Objectif** : Acquisition des connaissances en matières de responsabilité civile et administrative des constructeurs et en assurance -construction.

**Modalités** : Séminaires sur des questions à approfondir, choisies par l'enseignant

## **6. Responsabilité administrative (20h)**

**Objectif** : Révision et approfondissement des connaissances en droit de la responsabilité administrative.

**Modalités** : Cours spécial sur un thème choisi par l'enseignant. Séminaires sur les questions à approfondir, choisies par les enseignants.

## **7. Fonds de garantie et d'indemnisation (15h)**

**Objectif** : Acquisition des connaissances de base sur le fonctionnement des différents fonds de garantie et d'indemnisation.

**Modalités** : Cours spécial.

## **8. Sécurité sociale, recours des tiers payeurs et prévoyance collective (25h)**

**Objectif** : Acquisition des connaissances sur des questions relatives à la législation sociale et la prévoyance collective.

**Modalités** : Cours spéciaux (tiers payeurs, assurances collectives).

## **9. Institutions d'assurance (20h)**

**Objectif** : Acquisition des connaissances sur la réglementation et le fonctionnement des entreprises d'assurances.

**Modalités** : Cours spécial

## **10. Anglais juridique (30h)**

**Objectif** : Perfectionnement en anglais juridique

**Modalités** : Séminaires.

### **11. Evaluation du préjudice corporel (20h)**

**Objectif**: Familiarisation avec les aspects médicaux de la quantification des atteintes corporelles; étude et approfondissement des difficultés posées par l'évaluation des dommages sur le plan juridique

**Modalités**: Cours spécial

### **12. Procédure civile et pénale (dont transaction) (30h)**

**Objectif** : Approfondissement des connaissances sur les questions de procédure relatives à la responsabilité civile et à l'assurance.

**Modalités** : Cours spécial sur les questions choisies par l'enseignant.

### **13. Responsabilité et Assurances en droit des transports (20h)**

**Objectif** : Acquisition des connaissances de base en matière de droit des transports.

**Modalités** : Cours spécial sur les questions choisies par l'enseignant.

### **14. Réassurance et grands risques (20h)**

**Objectif** : Familiarisation avec les mécanismes de réassurance et leurs particularités juridiques.

**Modalités** : Cours spécial.

### **15. Distribution de l'assurance (20h)**

**Objectifs** : Familiarisation avec les mécanismes juridiques de la distribution d'assurance et le statut des intermédiaires d'assurance.

**Modalités** : cours spécial.

## **16. Questions d'actualité du droit des assurances et de la responsabilité (10h).**

**Objectif :** Donner aux étudiants un éclairage nouveau des disciplines qu'ils étudient à travers un cycle de conférences sur des questions d'actualité et les mettre en contact avec des personnalités extérieures à l'Université (notamment du monde des assurances).

**Modalités :** Conférences sur des thèmes choisis par les conférenciers en accord avec le responsable de la formation.

### **Facultatif:**

-deuxième langue

-informatique juridique

Site internet : <http://droit.u-pec.fr>

